

Conseil Local à l'Énergie : demande de subvention auprès de Rennes Métropole

Le rapporteur,

⇒ le coût annuel de l'adhésion au CLE (Conseil local à l'énergie) est de 10 770,90 € pour l'année 2011 (1,15 €/an/hab.).

Rennes Métropole peut apporter un soutien financier, à hauteur de 40% de l'adhésion, soit un montant de **4 308,36 €** (0,46 €/an/hab.).

Le financement de cette adhésion est assuré de la manière suivante :

- commune de Pacé	6 462,54 €
- Rennes Métropole	4 308,36 €
Soit :	10 770,90 €

Considérant l'avis favorable de la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, transport et bâtiments » du 27 janvier 2011,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE :

la subvention auprès de Rennes Métropole pour un montant de **4 308,36 €** ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité